



**mouvement  
écologique**

## **20 millions d'euros de fonds publics pour de nouvelles serres :**

### **Orientation vers les grandes installations et manque de critères de durabilité assombrissent l'initiative visant à augmenter la production de fruits et légumes au Luxembourg**

---

La ministre de l'Agriculture Martine Hansen a récemment déposé un projet de loi<sup>1</sup> visant à diversifier l'agriculture. L'objectif est d'augmenter le faible taux d'autosuffisance du Luxembourg en fruits et légumes. Pour ce faire, le ministère entend octroyer - par le biais d'un "appel à projets" - 20 millions d'euros de subventions pour la construction de nouvelles serres destinées à la culture de tomates, de fraises et autres.

Parallèlement, une conférence d'une journée intitulée "*Lëtzebuenger Geméisbaudag*" aura lieu demain, jeudi 16 janvier.

Notre organisation milite depuis des décennies pour une diversification de l'agriculture luxembourgeoise, y compris de la culture maraîchère.

Le fait qu'il existe maintenant un projet de loi visant à promouvoir la culture de légumes et de fruits sous serre et qu'une journée entière soit consacrée à cette activité peut sembler extrêmement positif à première vue.

Mais malheureusement, le fait que le sujet soit enfin abordé est assombri par l'orientation fondamentale tant du projet de loi que du programme de la conférence.

Trois problèmes en particulier sautent aux yeux :

- **Des cultures maraîchères et fruitières sans critères de culture spécifiques** : Ni dans le texte de loi lui-même, ni dans le cadre de la conférence, les conditions de culture ne sont au centre des préoccupations ! Le texte de loi ne définit même aucun critère de culture, et aucune conférence n'a été organisée dans le cadre du congrès (sur un total de 9 conférences !). On sait pourtant que la culture des légumes, selon la manière dont elle est pratiquée, peut impliquer une consommation d'eau et d'énergie extrêmement élevée, ainsi qu'une utilisation importante de pesticides. De plus, l'objectif de promotion de l'agriculture biologique n'est pas atteint de cette manière.

- **Soutien à l'agriculture familiale, de petite taille et de taille moyenne ou à l'agro-industrie :** selon le projet de loi, seuls les exploitants de serres nécessitant une subvention d'au moins 1 million d'euros (soit un investissement d'au moins 2,5 millions d'euros) peuvent bénéficier d'une aide. Un demandeur peut recevoir jusqu'à 12 millions d'euros. Ce n'est donc pas l'agriculture à petite échelle qui est encouragée, mais la production plutôt industrielle !
- **Absence de dispositions d'exécution des critères de sélection :** Le projet de loi ne contient pas non plus d'instructions transparentes quant aux critères détaillés sur la base desquels un projet peut être privilégié par rapport à un autre. Il y a donc un certain arbitraire de la part de l'État, ou du moins le demandeur ne sait pas suffisamment quels projets seront soutenus en priorité ou non par l'État.

**De nombreuses questions se posent :**

- Dans quelle mesure le projet, sous cette forme, profite-t-il à l'agriculture luxembourgeoise actuelle ?
- Contribue-t-il à attirer les jeunes agriculteurs et les personnes qui changent d'orientation vers le métier d'agriculteur ? Soutient-il les exploitations familiales existantes dans la transmission intergénérationnelle, qui cherchent à diversifier leurs activités ? Est-ce que cela crée de nouvelles sources de revenus pour les exploitations agricoles existantes ?
- Contribue-t-il à promouvoir les objectifs du plan d'action Bio ?
- Contribue-t-il également à la préservation de la biodiversité ou entraînera-t-il plutôt une nouvelle détérioration de la situation, car il faut s'attendre à une utilisation accrue de pesticides, à l'imperméabilisation éventuelle d'une zone verte et à une augmentation de la consommation d'eau ?
- Le projet de loi est-il juridiquement défendable sous cette forme ?

**La réponse du Mouvement Ecologique au projet de loi actuel est malheureusement la même que pour tous ces objectifs sociopolitiques : Non, le projet de loi dans sa version actuelle n'apporte pas toutes ces contributions positives !**

voir entre autres

- définir les conditions de culture dans le sens d'une culture durable
- Il faut également encourager la culture à petite échelle et pas seulement les grandes serres.

**Et même si les questions abordées dans le cadre du "Geméisbaudag" sont importantes (matériaux en contact avec les aliments, etc.), il est tout à fait criminel que ces aspects ne soient pas non plus au centre de la conférence (du moins selon le programme)**

**Conclusion de l'approche actuelle : jusqu'à présent, l'approche n'a été bénéfique ni pour l'agriculture luxembourgeoise ni pour l'environnement.**

**Le risque de l'approche actuelle : Au lieu d'importer de Hollande des légumes cultivés avec des pesticides et nécessitant beaucoup d'énergie et d'eau, le client pourrait désormais acheter des produits tout aussi controversés produits au Luxembourg.**

**Ou pour le dire de manière plus radicale : il devrait être clair : La surface limitée du Luxembourg ne doit pas être utilisée pour des fraises pulvérisées en décembre, n'est-ce pas ?**

**Le présent projet de loi devrait en fait contribuer à une agriculture à petite échelle orientée vers l'avenir et basée sur des critères de durabilité, et offrir de nouvelles perspectives de développement aux agriculteurs. Ces objectifs ne sont pas atteints. Au contraire, les 20 millions d'euros d'argent du contribuable risquent d'être investis au détriment de ces objectifs.**

Mouvement Ecologique asbl, 15 janvier 2025

---

<sup>i</sup> <https://legilux.public.lu/eli/dl/pl/2024/265>